1^{er} Rapide de MellacRèglement intérieur (Tournoi principal)

Article 1 Organisation

Le club d'échecs Pays de l'Aven organise le 1^{er} Rapide de Mellac le dimanche 5 octobre 2025. La compétition se déroule à la salle Polyvalente de Mellac, 1 rue Job Saux.

Ce tournoi est homologué FIDE sous le numéro 68388.

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

Article 2 Horaires et cadences

Le tournoi comporte 7 rondes à la cadence 12 mn +3s.

Horaires: Pointage de 9h à 9h 30

Ronde 1: 10h Ronde 2: 10h 45 Ronde 3: 11h 30 Ronde 4: 13h 30 Ronde 5: 14h 15 Ronde 6: 15h 00 Ronde 7: 15h 45

Remise des prix et pot convivial vers 17H (horaire donné à titre indicatif).

Article 3: Arbitres

L'arbitre principale du tournoi principal est Françoise LEFEUVRE, AFO1, licence J52814. Elle est assistée de Fabrice FREEL, AFC, licence A04112

Article 4 : Tarif et modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert à tout joueur ou joueuse licencié.e A ou B auprès de la FFE ou d'une autre fédération de la FIDE. Les inscriptions se font par Chess'Event (https://chessevent.echecs-bretagne.fr) ou auprès de l'organisateur jusqu'au vendredi 3 octobre à 19 h par mail à fabricefreel@gmail.com ou par SMS au 06 73 48 75 34.

Le montant des droits est de 14€ pour les adultes (à partir de la catégorie Senior.e) et de 7€ pour les jeunes, jusqu'à la catégorie Junior.es.

Les inscriptions seront closes dès que le seuil de 100 participant.e.s sera atteint.

Article 5 : Appariements, départages, absences, forfaits

5.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel Papi dans sa version la plus récente . Seront appariés à la première ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription.

Si un joueur ou une joueuse ne peut être présent.e à la ronde 1, il/elle peut être apparié.e à la ronde 2 s'il/elle a prévenu l'organisateur en amont.

5.2 Départages

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

5.3 Absences et Forfaits

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible. En cas d'imprévu, contacter l'arbitre au 06 99 53 31 79 ou l'organisateur au 06 73 48 75 34.

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 5 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle. En cas de deux forfaits consécutifs ou non, le joueur ou la joueuse sera considéré.e comme ayant abandonné le tournoi.

Article 6 : Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au deuxième coup illégal d'un joueur.

Seuls les arbitres et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat à la table d'arbitrage ou auprès d'un arbitre. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE.

Article 7 Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Ils sont attribués à la place et par catégorie. Par défaut c'est le prix le plus important qui sera attribué.

Le montant total est de 80 % des droits d'inscription. Ils seront affichés dans la salle au début de la ronde 5 et dépendront du nombre d'inscrits.

Article 8 Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le club à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par écrit au plus tard la veille de la ronde. Ceci s'applique également aux joueurs et joueuses majeur.e.s

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

Les photos dans la salle ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde 1.

Article 9: Encadrement des mineurs

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie.

Article 10 : Rappels

Un comportement et une tenue correcte sont de rigueur.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Idem pour les montres (connectées ou non). Il est également conseillé de désactiver les alarmes. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous la responsabilité du propriétaire dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage, ce qui ne dégage pas la responsabilité de ce dernier en cas de sonnerie. Le non-respect de cette règle entraîne systématiquement la perte de la partie.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu (lieu où se déroulent les parties).

Article 11 Contrôle anti-dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle anti-dopage s'il est demandé.

Article 12

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes sanitaires indiquées par les autorités compétentes.

Mellac, le 05/10/2025

L'organisateur

L'arbitre principale

Fabrice FREEL

Françoise LEFEUVRE